



Procès-verbal de la 130^e assemblée générale

tenue le 24 avril 2012 à 18h30 au local 2-52-101

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la 129^e assemblée générale tenue le 27 mars 2012 et suites.
5. Informations.
 - 5.1 Loi 21.
6. Retour de grève.
7. Rapport annuel.
8. Élections.
 - 8.1 Bureau syndical.
 - 8.2 Comité de discipline.
 - 8.3 Comité des relations du travail (CRT).
 - 8.4 Commission des études.
 - 8.5 Comité de perfectionnement.
 - 8.6 Conseil d'administration.
 - 8.7 Comité de mobilité étudiante hors Québec.
 - 8.8 Les comités : retraite, précarité, environnement, LGBT et alliéES, femmes, social.
9. Finances du SPECS.
 - 9.1 Signature des effets bancaires (3e signataire).
 - 9.2 Nomination de la vérificatrice ou du vérificateur des états financiers au 30 juin 2012.
10. Assurances collectives.
11. Divers.
12. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 130.1 « Il est proposé que Yves Lafond assume la présidence de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Julie Dionne appuie. Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

L'acceptation de nouvelles et nouveaux membres est remise à la prochaine assemblée générale.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 130.2 « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour. »
Jean-François Fortier propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la 129^e assemblée générale tenue le 27 mars 2012 et suites.

Résolution 130.3 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 129^e assemblée générale tenue le 27 mars 2012. »
John Taylor-Johnston propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4.1 Suites au procès-verbal.

- Aucune suite.

5. Informations :

5.1 Loi 21.

Steve McKay rappelle les enjeux de la Loi 21 et nous informe que l'Office des professions du Québec en est toujours à réévaluer ses positions sur la question.

6. Retour de grève.

a) Plénière.

Une injonction de la Cour supérieure du Québec a été émise ce matin à l'endroit du Cégep, de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS) et de toute personne informée de l'injonction. Elle stipule que les activités « normales » du Cégep doivent avoir lieu nonobstant la grève de l'AÉCS.

En plénière, l'assemblée reçoit d'abord trois étudiantEs :

- Amélie Guilbault, co-coordonnatrice de l'AÉCS, remercie les enseignantes et les enseignants qui se sont impliqués dans les assemblées générales depuis le début de la grève. Elle réitère l'invitation à le faire lors des prochaines assemblées. Elle lit le communiqué de presse diffusé ce matin par l'AÉCS en réaction à l'injonction tout en précisant que l'AÉCS se pliera à l'injonction. Elle annonce cependant que l'AÉCS la portera en appel.
- Marie-Danièle Laroque prend ensuite la parole au nom du conseil de grève des étudiants du Cégep. Elle nous informe que les étudiants sont en colère face à l'injonction mais qu'ils ne la contesteront pas de manière violente. Elle annonce cependant que les étudiantEs en grève sont résoluEs à bloquer l'accès aux cours malgré l'injonction.
- Jérémie Côté parle enfin de la banque alimentaire de l'AÉCS. Il explique qu'elle est présentement à sec et nous invite à y faire des dons.

L'assemblée félicite les trois invités pour leur grève. Avant de quitter l'assemblée, ils sont ovationnés.

Steve McKay présente ensuite les ordonnances d'injonction aux membres. Il enchaîne en enjoignant les membres du SPECS-CSN à respecter l'injonction. Il explique les sanctions pénale associées à l'injonction.

Nous discutons de ce que signifie donner nos cours de « façon normale ». On souligne qu'il est difficile, voire impossible de qualifier des cours donnés dans un climat d'injonction de « normaux ».

On soulève ensuite notamment un certain nombre d'enjeux liés à la sécurité physique et psychologique des personnes, sécurité dont le Cégep, en tant qu'employeur, est responsable. Patrice Racine, conseiller syndical à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), présent à notre assemblée, nous explique à cet égard comment et dans quels cas on peut exercer un droit de refus en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

La discussion qui suit aborde plusieurs sujets, dont les suivants :

- la possibilité, sous injonction, d'employer un cours pour faire de la révision
- la possibilité, sous injonction, d'employer un cours pour parler de la grève
- la possibilité, sous injonction, qu'il manque la moitié des élèves dans un groupe
- la possibilité, comme enseignant, de refuser d'enseigner sous injonction au nom de la liberté de conscience
- ce en quoi consiste une grève illégale, et les sanctions qui y sont associées
- La possibilité de tenir une évaluation dès le retour de la grève
- La crainte de voir les étudiantEs se faire arrêter, voire brutaliser parce qu'ils bloquent le Cégep
- Le fait que plusieurs étudiantEs souhaitent la reprise des cours, cela de manière majoritaire dans certains programmes

b) Délibérante


Jean-François Fortier propose l'adoption d'une *Déclaration des professeurs et des professeures du Cégep de Sherbrooke contre la judiciarisation de la grève étudiante et pour un règlement du conflit.*

À la demande de Pierre Morissette et de Keith Éthier-Delorme, l'assemblée accepte de scinder la proposition, de manière à ce qu'elle se lise en deux propositions.

Déclaration des professeurs et des professeures du Cégep de Sherbrooke contre la judiciarisation de la grève étudiante et pour un règlement du conflit.

- Considérant la position de soutien aux revendications étudiantes adoptée à l'unanimité par le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS-CSN) lors de son assemblée générale du 15 novembre 2011 ;
- Considérant le caractère démocratique et juste de la présente lutte étudiante contre la hausse des droits de scolarité ;
- Considérant la souveraineté et la légitimité de l'assemblée générale des associations étudiantes collégiales et universitaires en général et de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS) en particulier ;
- Considérant que la judiciarisation de la grève bafoue le caractère démocratique des votes collectifs tenus dans ces assemblées générales étudiantes ;
- Considérant que le recours au tribunal évacue le débat politique tout en générant des tensions et de potentiels conflits au sein même de nos institutions ;
- Considérant qu'un retour en classe forcé, sous pression judiciaire et sous escorte policière, sape les conditions pédagogiques minimales nécessaires à l'enseignement ;
- Considérant que la trêve demandée pour toute la durée des négociations par la ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, Mme Line Beauchamp, appelle toutes les parties à respecter l'état de choses actuel et à ne pas entreprendre d'actions qui pourraient créer des conflits et nuire aux négociations en cours à Québec ;
- Considérant que Mme Line Beauchamp elle-même invite les administrations à ne pas obéir aux injonctions si elles jugent qu'elles posent des risques sur la sécurité et le bon déroulement des activités pédagogiques ;

Résolution 130.4 « Nous, professeurs et professeures du Cégep de Sherbrooke :
- condamnons fermement la répression judiciaire des processus démocratiques ;
- déclarons qu'un retour en classe forcé par les tribunaux ne saura réunir les conditions nécessaires pour enseigner et maintenir un climat de solidarité dans la communauté collégiale ;
- exhortons les pouvoirs politique et judiciaire à reconnaître la souveraineté et la légitimité des associations étudiantes et à convenir que seule une décision prise en assemblée générale pourra garantir un retour en classe harmonieux. »
John Taylor-Johnston propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

- 
- Considérant l'appel au retrait de la hausse des droits de scolarité et à la tenue d'états généraux sur l'éducation lancé notamment par la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), le regroupement des Profs contre la hausse de l'Université de Sherbrooke, la coalition citoyenne Estrie contre la hausse ainsi que la « Déclaration solennelle pour l'ouverture au dialogue » du 21 avril 2012 signée par des près de 20 personnalités québécoises ;

Résolution 130.5 « Nous, professeurs et professeures du Cégep de Sherbrooke, réclamons du gouvernement du Québec un moratoire sur la hausse des droits de scolarité et l'organisation d'états généraux sur l'éducation postsecondaire réunissant l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation et discutant, entre autres, des modalités alternatives de financement des universités. »
Jean-François Fortier propose et Steve McKay appuie.
Adoptée à la majorité.

Mathieu Lavoie soulève l'intérêt du SPECS à prendre part aux audiences sur l'injonction visant le Cégep et l'AÉCS. Pareille participation permettrait notamment de faire valoir les intérêts des enseignantEs liés à la sécurité au travail, au climat pédagogique et à la liberté académique.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de cette idée sur un plan théorique, quelques membres soulignent qu'il est peut-être stratégiquement préférable pour le SPECS de rester à l'écart de la bataille juridique. Ces membres suggèrent de laisser à l'exécutif syndical le soin de discuter avec des conseillers juridiques de la FNEEQ avant de déterminer la meilleure décision à prendre.

Résolution 130.6 **Proposition principale :**
« Il est proposé que le SPECS-CSN se fasse reconnaître comme partie intervenante dans les audiences à venir concernant l'injonction interlocutoire visant le Cégep et l'AÉCS. »
Mathieu Lavoie propose et Louis Desmeules appuie.

Proposition d'amendement :
« Il est proposé de remplacer "que le SPECS-CSN se fasse reconnaître comme partie intervenante" par "que le SPECS-CSN évalue, sur avis juridique de la FNEEQ, la pertinence de se faire reconnaître comme partie intervenante" et que soit ajoutée, à la fin de la proposition, la formule "et le cas échéant, que le SPECS-CSN mette tout en œuvre en ce sens" ».
Claude Tétreault propose et Hélène Paré appuie.
La proposition d'amendement est adoptée à la majorité.

Libellé de la proposition telle qu'amendée :
« Il est proposé que le SPECS-CSN évalue, sur un avis juridique de la FNEEQ, la pertinence de se faire reconnaître comme partie intervenante dans les audiences à venir concernant l'injonction interlocutoire visant le Cégep et l'AÉCS ; et le cas échéant, que le SPECS-CSN mette tout en œuvre en ce sens. »
La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Philippe Langlois réitère l'appel de l'exécutif syndical aux membres à participer à une « grève travaillée » le premier mai prochain, en solidarité avec les étudiantEs en grève.

Suite à plusieurs interventions exprimant un inconfort avec l'expression « grève travaillée », l'assemblée lui substitue l'expression proposée par Mireille Guay « grève de salaire ».

Grève de salaire


- Considérant que l'éducation est un droit reconnu par le *Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux*, qu'il implique pour les études supérieures «l'instauration progressive de la gratuité» (article 13) et que le Québec a contracté librement les obligations qui découlent de ce pacte par décret gouvernemental le 21 avril 1976 ;
- Considérant la hausse des droits de scolarité de 1625 \$ sur cinq ans imposée par décret gouvernemental sans consultation de l'ensemble des acteurs en éducation, notamment des associations étudiantes ;
- Considérant qu'en s'opposant à cette hausse des droits de scolarité, le mouvement étudiant n'a rien fait d'autre que défendre de manière ouverte, inspirante, créative, démocratique et en toute justice le droit à l'éducation ;
- Considérant l'attitude inqualifiable du gouvernement libéral depuis le début de la grève étudiante, une attitude faite de mépris, de cynisme et de mauvaise foi envers les étudiantes et les étudiants ainsi qu'envers la population en général ;
- Considérant que le gouvernement a encouragé de toutes les manières possibles les différents acteurs de l'éducation et la population en général à nier le droit à la grève étudiante ;
- Considérant que le silence et la fermeture du gouvernement sont directement responsables de l'enlisement actuel du débat sur la hausse des droits de scolarité et de la multiplication des injonctions visant des établissements d'enseignement supérieur, lesquelles opposent de manière inquiétante la défense des droits individuels aux processus démocratiques ;
- Considérant que cette judiciarisation du conflit menace directement les droits collectifs des étudiants en niant la portée réelle de leur droit de grève ;
- Considérant que les étudiantes et les étudiants sont les premiers à subir les préjudices liés à cette conjoncture ;
- Considérant que l'aide financière aux études ne couvrira pas la période d'allongement de la session d'hiver, jetant ainsi plusieurs étudiants dans une situation financière extrêmement précaire ;
- Considérant que selon les observations des organismes régionaux œuvrant en alimentation, un nombre croissant d'étudiants du Cégep Sherbrooke ont recours aux banques alimentaires pour se nourrir ;
- Considérant notre solidarité syndicale avec les syndicats étudiants en général et particulièrement avec l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke ;
- Considérant que nous formons une communauté avec nos étudiants et que nous sommes particulièrement sensible à la situation des plus démunis d'entre eux ;

Résolution 130.7 « Il est proposé que les membres du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS-CSN), sur une base volontaire, tiennent une journée de grève de salaire en solidarité avec le mouvement étudiant le premier mai prochain, jour de la fête internationale des travailleuses et des travailleurs.

Les enseignants participant à la grève consacrent leur journée de salaire (ou tout autre montant) à soutenir les étudiantEs du Cégep de Sherbrooke en difficulté financière par le biais d'un don à la banque alimentaire de l'AÉCS ou au fonds dédié aux étudiants en difficulté financière de la Fondation du Cégep. »

Philippe Langlois propose et Julien Lachapelle appuie.

Adoptée à la majorité.



Résolution 130.8 « Il est proposé que le SPECS-CSN verse une somme équivalente à celle qu'auront versé ses membres dans le cadre de la journée du salaire travaillée du 1^{er} mai 2012 et ce, jusqu'à concurrence de 3000 \$. Cette somme sera partagée à parts égales entre la banque alimentaire de l'ÂÉCS et le fonds dédié aux étudiants en difficulté financière de la Fondation du Cégep. »
Philippe Langlois propose et Martin Labrie appuie.
Adoptée à la majorité.

7. Rapport annuel.

Les différentes parties du Rapport annuel sont présentées et discutées en assemblée. L'assemblée s'entend pour modifier le rapport des délégués à la Commission des études de manière à refléter le fait que plusieurs départements n'ont pas avalisé le projet éducatif qui a finalement été adopté.

Résolution 130.9 « Il est proposé d'adopter le Rapport annuel 2011-2012 du SPECS-CSN avec les modifications proposées. »
Julien Lachapelle propose et Louis Desmeules appuie.
Adoptée à l'unanimité.

8. Élections.

Résolution 130.10 « Yves Lafond est proposé comme président et André Mercier comme secrétaire d'élections. »
Julie Dionne propose et Valérie Dubé appuie.
Adoptée à l'unanimité.

8.1 Bureau syndical.

- **Présidence :**
Julie Dionne propose Steve McKay. Il accepte.
Steve McKay est élu par acclamation.
- **Vice-présidence :**
Yves Lafond dépose une procuration au nom de Jean-Thomas Courchesne.
Jean-Thomas Courchesne est élu par acclamation.
- **Secrétariat :**
Julien Lachapelle propose Philippe Langlois. Il accepte.
Philippe Langlois est élu par acclamation.
- **Trésorerie :**
Martin Fontaine propose Julie Dionne. Elle accepte.
Julie Dionne est élue par acclamation.
- **1^{er} conseiller-ère :**
Julie Dionne propose Claude Tétreault. Il accepte.
Claude Tétreault est élu par acclamation.
- **2^e conseiller-ère :**
Jean-Christophe Dominique propose Dominique Dubuc. Elle accepte.
Dominique Dubuc est élue par acclamation.
- **3^e conseiller-ère :**
Steve McKay propose Pierre Plourde. Il accepte.
Pierre Plourde est élu par acclamation.

8.2 Comité de discipline.

Pierre-Paul Charlebois propose Mathieu Lavoie. Il accepte.

Keith Éthier-Delorme propose Pierre-Paul Charlebois. Il accepte.

Steve McKay propose Tarik Rahem. Il accepte.

Philippe Langlois propose Linda Bourgois. Il accepte.

Mathieu Lavoie, Pierre-Paul Charlebois et Tarik Rahem sont élus par acclamation.

8.3 Comité des relations du travail (CRT).

Yves Lafond dépose une procuration au nom de Catherine Ladouceur.

Keith Éthier-Delorme propose Alexandre Genest. Il accepte.

Julien Lachapelle propose Jocelyn Beaupré. Il accepte.

Tuan Nguyen propose Kavin Hébert. Il accepte.

Catherine Ladouceur, Alexandre Genest, Jocelyn Beaupré et Kavin Hébert sont élus par acclamation.

8.4 Commission des études.

- Yves Lafond dépose une procuration au nom d'Alyne Aubut au poste de déléguée pour les techniques de l'administration.

Alyne Aubut est élue par acclamation.

- Yves Lafond dépose une procuration au nom de Jérôme Leriche au poste de délégué pour la formation générale.

Jérôme Leriche est élu par acclamation.

- Pierre Plourde propose Rémy Bergeron au poste de délégué pour les techniques physiques.

Rémy Bergeron est élu par acclamation.

- Julie Dionne propose Jean Fradette au poste de délégué pour les sciences de la nature.

Jean Fradette est élu par acclamation.

- Julien Lachapelle propose Jean-François Fortier à un poste de délégué pour le personnel enseignant.

Jean-François Fortier est élu par acclamation.

8.5 Comité de perfectionnement.

Yves Lafond dépose une procuration au nom de Martin Paré.

Martin Paré propose Valérie Boisvert. Elle accepte.

Valérie Boisvert propose Mathieu Lavoie. Il accepte.

Martin Paré, Valérie Boisvert et Mathieu Lavoie sont élus par acclamation.

8.6 Conseil d'administration.

Alexandre Genest propose Keith-Éthier Delorme. Il accepte.

Keith Éthier-Delorme est élu par acclamation.

8.7 Comité de mobilité étudiante hors Québec.

Yves Lafond dépose une procuration au nom de Michèle Boissinot.

Véronique Grenier propose Céline Blais. Elle accepte.

Philippe Langlois propose Valérie Dubé. Elle accepte.

Michèle Boissinot, Céline Blais et Valérie Dubé sont élues par acclamation.

8.8 Les comités : retraite, précarité, environnement, LGBT et alliés, femmes, social.

- Les élections à ces comités sont reportées à la prochaine assemblée.

9. Finances du SPECS.

9.1 Signature des effets bancaires (3^e signataire).

Résolution 130.11 « Il est proposé de désigner Claude Tétréault troisième signataire des effets bancaires du SPECS-CSN à la Caisse d'économie des Cantons ainsi qu'à la Caisse d'économie solidaire Desjardins. »
Julie Dionne propose et Philippe Langlois appuie.
Adoptée à l'unanimité.

9.2 Nomination de la vérificatrice ou du vérificateur des états financiers au 30 juin 2012.

Résolution 130.12 « Il est proposé de nommer René Boisvert vérificateur des états financiers au 30 juin 2012 avec le mandat de fournir un "avis au lecteur". »
Jean-François Fortier propose et Julien Lachapelle appuie.
Adoptée à l'unanimité.

10. Assurances collectives.

- Étant donné que l'homéopathie n'a aucun fondement scientifique reconnu par les professionnels de la santé quant à son efficacité ;
- Étant donné que même la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse pas les produits homéopathiques ;

Résolution 130.13 « Il est proposé que l'on retire l'homéopathie de la liste des soins paramédicaux remboursés par les assurances collectives. »
Jocelyn Beaupré propose et Julien Lachapelle appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Mathieu Lavoie annonce par ailleurs qu'il communiquera à Claude Tétréault une suggestion à l'effet de maintenir, pour le module C, la couverture des soins psychologiques au même niveau que ce que couvre la police actuelle.

11. Divers.

Résolution 130.14 « Il est proposé de féliciter l'exécutif syndical d'avoir pris l'initiative de la grève de salaire. »
Martin Barette propose et Mathieu Lavoie appuie.
Adoptée à l'unanimité.

12. Levée de l'assemblée.

Résolution 130.15 « Il est proposé de lever l'assemblée. »
Martin Barette propose et Mathieu Lavoie appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Philippe Langlois, secrétaire